



>> Zoom

**Le Plan départemental d'élimination des déchets**



**Qu'est-ce que c'est ?**

■ C'est un document de planification à échéance de 15 ans, qui fixe les objectifs en matière de production de déchets, de tri et de traitement ainsi que l'organisation territoriale.

**Comment les réunions de concertation s'intègrent-elles dans ce plan ?**

■ Elles constituent un réservoir d'idées et de propositions dont la commission de révision du plan va s'inspirer dans ses travaux.

**Où en est-on actuellement ?**

■ Le bilan des réunions de concertation a été établi et la commission du plan mise en place.

**Que va-t-il se passer ?**

■ Des réunions de groupes de travail vont être organisées pendant six mois afin de travailler sur la révision du plan.

# Déchets : quelles solutions pour leur élimination ?

**Chargé de préparer le prochain Plan départemental d'élimination des déchets, le Conseil général a interrogé les Isérois à travers des débats citoyens dans sept régions de notre département. Premières réflexions.**

L'enjeu est de taille : comment éliminer des déchets ménagers en hausse constante — en moyenne 440 kg par an et par personne —, sans conséquences pour l'environnement, notre santé et sans une envolée de charges supplémentaires pour les ménages ? En ouvrant le débat le 3 juin à Roybon, puis quelques jours plus tard à Vienne, Bourgoin-Jallieu, Vizille, Pontchar-

ra, Voiron et enfin Grenoble, le Conseil général, en charge depuis le 1<sup>er</sup> janvier du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers, a voulu donner la parole aux usagers, associations, collectivités et gestionnaires de sites. Ces débats alimenteront les principales thématiques de travail de la commission de révision du plan, coordonnée par le Département (voir encadré Zoom).

**Faire preuve de civisme**

Concrètement, plus de 1 500 personnes ont participé à ces rencontres, la plupart regrettant le manque de civisme des consommateurs, le suremballage des produits manufacturés comme les solutions de facilité prônées pour leur élimination : l'enfouissement et l'incinération. L'importation des déchets provenant d'autres départements a également soulevé de vives critiques. Animés par Christian Nucci et Serge Revel, respectivement vice-présidents du Conseil général en charge de l'équipement des territoires et de l'environnement, ces débats ont permis aussi de faire le point sur les politiques en cours et, notamment, sur les dysfonctionnements du tri sélectif pourtant largement développé dans notre département : carence d'information sur les bons gestes, méthodes pas toujours adaptées aux catégories de populations, absence de suivi des filières du recyclage... A Grenoble, par exemple, 70 % d'erreurs de tri sont constatées dans

la poubelle verte ! Dans l'Oisans, c'est le manque de formation des agents de déchetteries qui est mis en exergue comme l'absence de recycleries à proximité, tandis qu'à Bourgoin-Jallieu, on s'interroge sur ces 40 kg de prospectus publicitaires reçus chaque année dans les boîtes aux lettres. Dans le Voironnais, c'est la création d'un centre d'enfouissement technique qui cristallise les débats. De nombreuses propositions ont également été émises par des particuliers : pourquoi ne pas favoriser financièrement ceux qui font le bon geste du tri ou renforcer la prévention dans les écoles par des animations qui, on le sait, ont une incidence sur l'amélioration du tri par les parents. Les services du Conseil général travaillent actuellement à la synthèse de ces rencontres et des réponses aux questions restées en suspens sont en ligne sur le site Internet du Conseil général, [www.ise-re.fr](http://www.ise-re.fr) ■

>> Repères

## Déchets ménagers : les forces en présence

Face aux 440 000 tonnes de déchets ménagers produits annuellement en Isère, notre département dispose de six installations de tri, cinq incinérateurs, dix centres de compostage, sept centres d'enfouissement technique de classe 2 et 98 déchetteries communales ou intercommunales. La plupart de ces équipements, à l'exception des incinérateurs, a bénéficié pour leur création d'une aide du Conseil général



de l'Isère. Le Département a consacré cette année 400 000 euros à la poursuite de ce programme d'équipements.

(sources : Sindra)

Richard Juillet